



## Rapport du Conseil communal relatif à une demande d'augmentation de 2.95 EPT pour le dicastère des bâtiments, de l'énergie et de l'environnement, et pour le dicastère des infrastructures

---

Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

### 1. Introduction

---

Après un semestre dans cette nouvelle législature, il a été constaté que le fonctionnement des nouveaux dicastères des bâtiments et du Service technique rencontrait des manquements, autant au niveau administratif que fonctionnel.

Les deux chef·fe·s de dicastères demandent une augmentation de personnel à raison de 1.95 EPT pour le dicastère des bâtiments, de l'énergie et de l'environnement et de 1 EPT pour le dicastère des infrastructures, du tourisme et de l'économie.

### 2. Situation actuelle

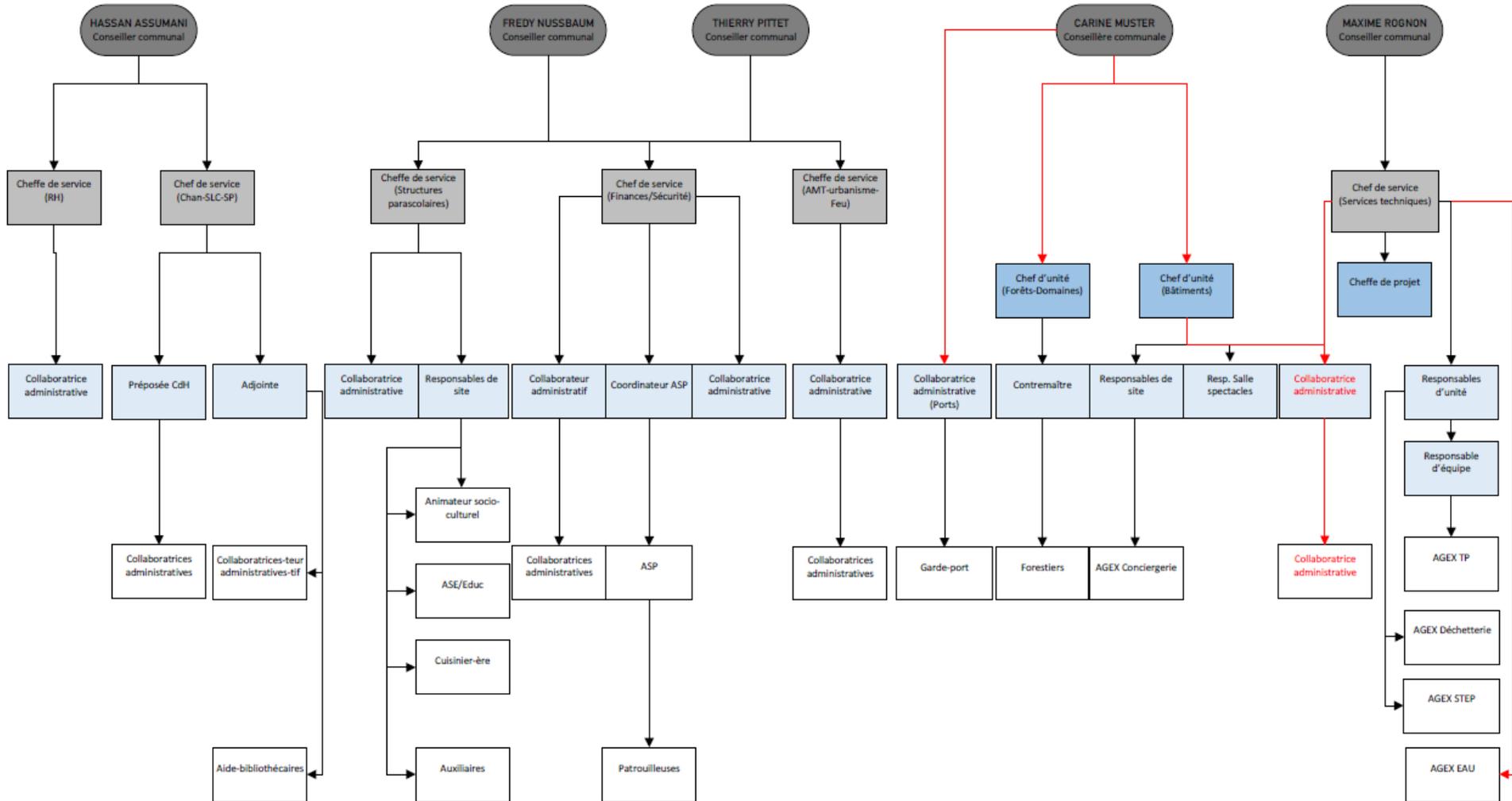
---

Sur l'organigramme général de la page suivante, les flèches rouges identifient les problématiques que les deux conseiller·ère communal·e, Mme Muster et M. Rognon, rencontrent très souvent.

En effet, Mme Muster ne dispose pas d'un·e chef·fe de service et travaille directement avec les deux chefs d'unité dans les domaines de la forêt et des bâtiments ainsi qu'avec la collaboratrice administrative pour le domaine des ports.

La partie administrative est divisée entre les deux services à raison de 0.85 EPT pour les bâtiments, l'énergie et l'environnement et 1.15 EPT pour tout le Service technique.

Au niveau du Service technique, les services industriels ne disposent pas de chef·fe d'unité, alors que la partie projets a pris de l'importance ces dernières années. Par ailleurs, au niveau administratif, nous constatons un retard accumulé en raison de la multiplication des tâches et d'une difficulté de fonctionner pour deux dicastères différents.



### 3. Service des bâtiments

État actuel (janvier 2025)

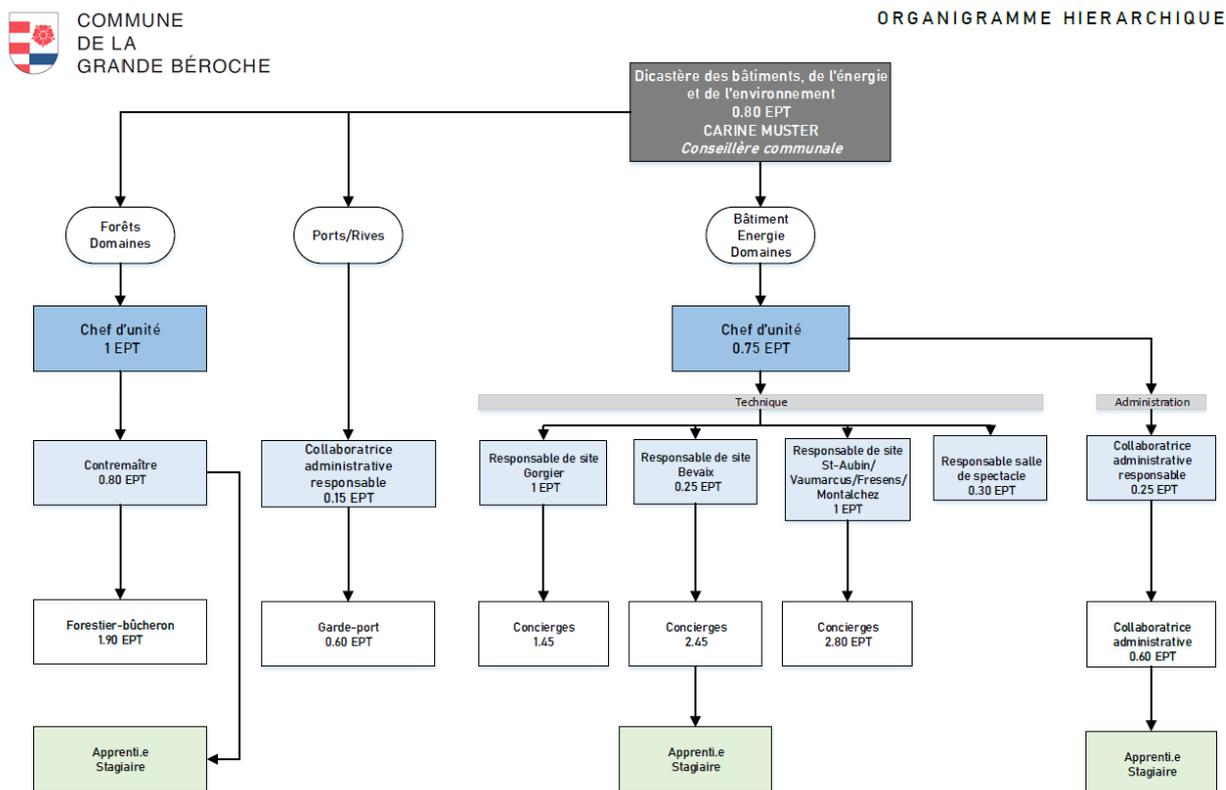
À ce jour, le dicastère des bâtiments regroupe les domaines du bâtiment et de l'énergie, des forêts et des domaines, des ports et des rives avec 19 collaborateurs pour un total d'EPT de 15.75.

Les domaines du bâtiment et de l'énergie et celui des forêts et des domaines sont dirigés par un chef d'unité. Depuis janvier 2025, le domaine des ports et des rives n'a plus de chef-fe d'unité, il est en effet géré par la cheffe de dicastère et une collaboratrice administrative (0.15 EPT).

Chaque chef-fe d'unité gère son équipe. Pour les forêts et les rives, l'équipe est composée de trois employés (un contremaître et deux forestiers-bûcherons), d'un stagiaire jusqu'à fin août 2025 et de deux apprentis (3<sup>e</sup> année et 1<sup>re</sup> année). Cela représente sept collaborateurs pour un total de 3.7 EPT (sans le stagiaire et les apprentis).

Pour les bâtiments et l'énergie, l'équipe est composée de trois responsables de site (Gorgier, Saint-Aubin-Sauges et Bevaix) et d'un responsable de la Salle de spectacles à Saint-Aubin-Sauges. Chaque responsable de site gère son équipe composée de concierges. Un apprenti de dernière année complète l'équipe de concierges. Le chef d'unité supervise le travail des deux collaboratrices administratives. Cela représente 14 collaborateurs pour un total de 9.7 EPT.

Comme vous pouvez le constater, le dicastère des bâtiments, de l'énergie et de l'environnement ne possède pas de chef-fe de service.



Afin de pallier toutes les demandes administratives pour ce dicastère, une équipe de trois collaboratrices existe. Une collaboratrice administrative pour les ports et les rives travaille à un pourcentage de 15% comprenant la gestion des trois ports de la commune et de la place Euro-relais. Les deux autres collaboratrices administratives se partagent le travail entre le service des bâtiments et le Service technique. Cela représente un total de 0.85 EPT (0.25 EPT et 0.6 EPT) pour le service des bâtiments.

À l'heure de l'établissement dudit rapport, grâce à la validation du législatif à l'automne dernier, la phase de réalisation du projet de construction pour la nouvelle salle de gym double de Bevaix a pu démarrer dans de bonnes conditions et représente un projet important et ambitieux pour notre commune.

Un deuxième projet d'envergure s'est ajouté à ce dernier du fait de l'acquisition de l'ancien Hôpital de la Béroche, propriété de la commune depuis la fin de l'année 2024. Et il ne va pas s'en dire qu'avec cette acquisition, la Commune souhaite élaborer, en commun avec des partenaires, un projet important pour le futur de notre commune à moyen terme.

En plus de ces deux importants projets, différents crédits d'études pour des bâtiments ont été demandés afin de maintenir notre patrimoine financier et notre patrimoine administratif en bon état.

Ces projets s'ajoutent aux différentes tâches que le service des bâtiments doit exécuter, comme la gestion des jardins communaux, la location des salles communales, des places de parc, des domaines agricoles, la facturation, l'analyse de dossiers liés au fonds de l'énergie, etc.

### État nécessaire

Après six mois de service dans cette nouvelle législature et le changement de chef de dicastère, il a été constaté que cette situation devient difficile, tant pour la gestion des projets que pour les collaborateur·trice·s.

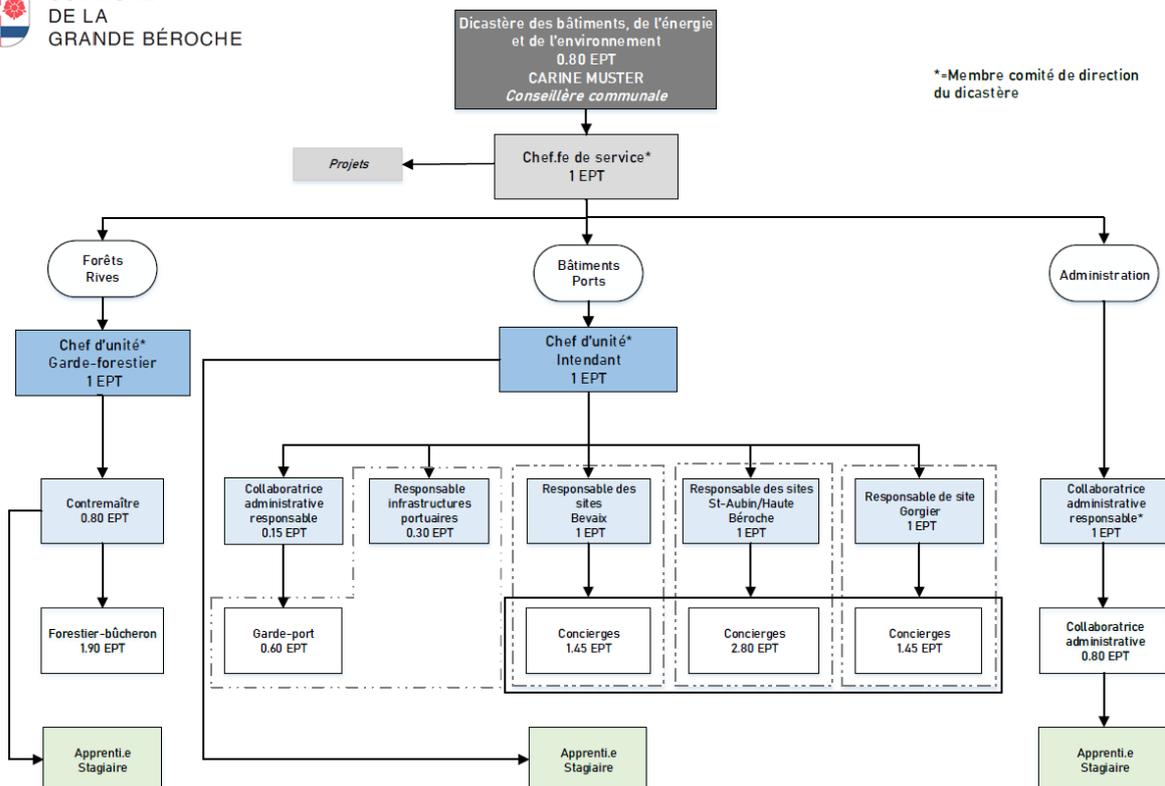
En effet, la cheffe du dicastère doit tenir son rôle de cheffe de dicastère au niveau politique, administratif et événementiel, mais également le rôle de cheffe de service lors des chantiers, de l'élaboration des projets, de la gestion des collaborateur·trice·s ou de l'administratif.

Les deux collaboratrices travaillant dans les deux services doivent jongler entre les différents projets tout en évaluant la priorisation des tâches à effectuer et la gestion de leur pourcentage de travail en lien avec chaque service. Les deux chef·fe·s de dicastères ont constaté que cette situation n'était plus adaptée à la quantité de travail administratif de chaque dicastère.

Cette situation ne pouvant plus continuer, il a été convenu que la partie administrative de chaque service doit être séparée.



ORGANIGRAMME HIERARCHIQUE



Au vu des explications décrites précédemment, le service des bâtiments, de l'énergie et de l'environnement souhaite se doter d'une personne en tant que chef-fe de service et de deux collaboratrices administratives pour un total de 2.8 EPT. Toutefois, possédant déjà un taux d'occupation pour sa partie administrative de 0.85 EPT, la demande sera faite pour un taux d'occupation de son personnel administratif de 0.95 EPT, comptabilisant un total de 1.8 EPT.

Le/la chef-fe de service aurait un taux d'occupation entre 80 et 100%. Ses tâches consisteront à gérer le service des bâtiments mais également celui des ports et de la forêt.

Il est prévu d'engager un-e collaborateur-trice responsable et administratif-ve permettant ainsi d'accueillir des apprenti-e-s, avec un taux d'occupation se situant entre 80 et 100%.

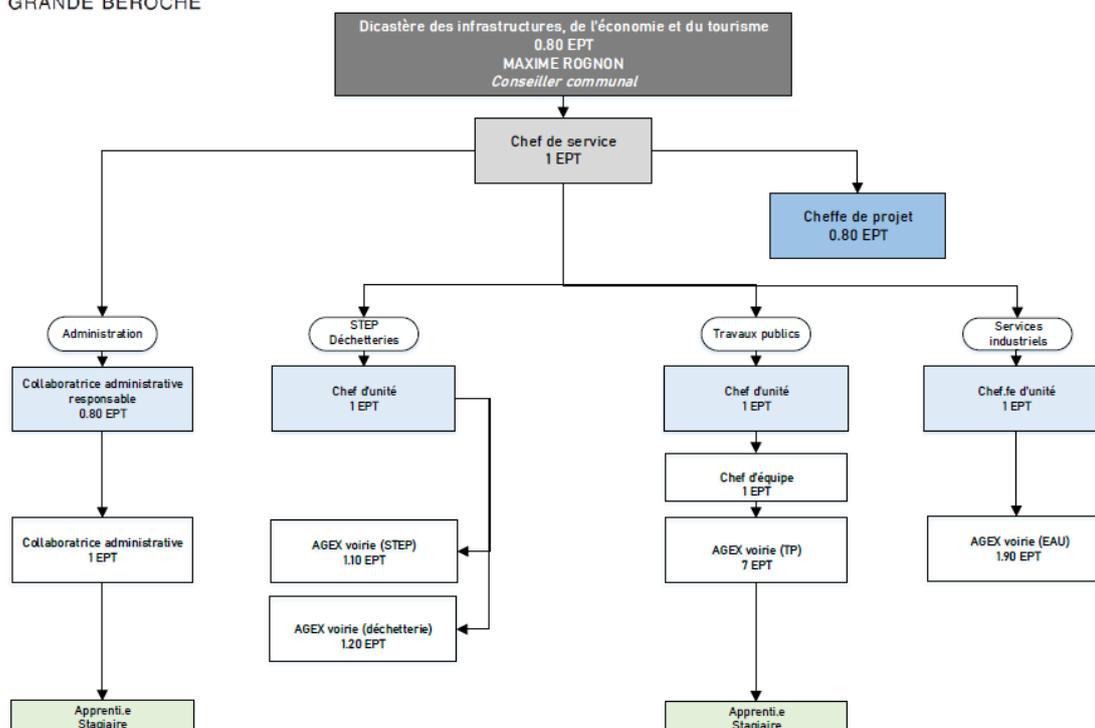
## 4. Service technique

Le dicastère des infrastructures a identifié un manque de ressources au sein de son unité administrative et au sein de l'unité des services industriels.



COMMUNE  
DE LA  
GRANDE BÉROCHE

ORGANIGRAMME HIERARCHIQUE



Comme mentionné précédemment, le partage de poste au niveau administratif n'est pas satisfaisant tant au niveau de la répartition des charges que du rendement réalisé. Dans le cadre de la séparation des services administratifs entre les deux dicastères, les EPT disponibles du service seront octroyés à cette unité pour la renforcer. Ces reliquats d'EPT résultent majoritairement des temps partiels.

Actuellement, l'unité administrative compte une personne à 75% et une personne à 40%, l'idée est d'utiliser les EPT disponibles pour avoir une personne à 100% et une personne à 80%.

Les tâches réalisées par l'unité administrative sont les suivantes :

- soutien administratif aux responsables d'unité et chef-fe-s de service et dicastères ;
- coordination des éléments interservices ;
- gestion des téléphones, courriels et rédactions courriers et décisions ;
- *établissement et suivi des demandes de subventions et remboursement ;*
- *gestion des arrêtés, bases légales, servitudes ;*

- gestion des cimetières (coordination avec les pompes funèbres) ;
- *tenue à jour des inventaires (SIT), places de jeux, cimetières, infrastructures ;*
- *contrôle trimestriel des comptes (TVA) ;*
- gestion des permis de fouilles ;
- gestion et établissement des documents d'information de chantier ;
- facturation des taxes déchets entreprises, eau potable et déchets au poids ;
- *communication du service (MEMODéchets, Comm'à la Une, etc.) ;*
- gestion de la documentation, de l'archivage des dossiers ;
- *appui administratif dans les projets.*

Les tâches en italique sont celles pour lesquelles un retard ou une inexécution est observé.

L'unité administrative passerait de 1.15 EPT à 1.8 EPT sans demande supplémentaire à votre autorité.

Au niveau des services industriels, l'équipe est actuellement composée de 1.8 EPT.

Les tâches réalisées par cette unité sont les suivantes :

### **Évacuation des eaux**

- entretien des canalisations eaux claires (ci-après : EC), eaux usées (ci-après : EU) (curage) ;
- entretien des dégrilleurs et déversoirs d'orage ;
- travaux d'extension de réseau EU, EC ;
- surveillance des travaux entrepris sans autorisation (EU, EC) ;
- préavis des permis de construire ;
- contrôle de conformité des raccordements privés ;
- entretien des stations de relevage (huit stations) ;
- tenue à jour des inventaires et relevés ;
- *analyse des eaux parasites ;*
- *essai de pression sur les conduites en zone de protection des eaux.*

### **Approvisionnement en eau**

- garantir la fourniture d'eau potable (ci-après : EP) selon les critères de qualité (sécurité, continuité, coûts) ;
- coordonner et contrôler tous les travaux techniques en relation avec le réseau d'EP ;
- *planifier et diriger l'ensemble des travaux de maintenance des installations ;*
- organiser et participer aux relevés et changements de compteurs ;
- *assurer la mise en œuvre du manuel d'autocontrôle ;*
- *nettoyages et entretiens des réservoirs (18), captages (6), pompages (5) ;*
- réalisation des campagnes de détections de fuites ;
- hibernation des réseaux de vignes et jardins ;
- *surveiller les travaux entrepris sans autorisation ;*
- coordination avec Eli10 pour la partie Bevaix ;
- *tenue à jour des inventaires et relevés ;*
- relevés de compteurs pour la facturation et renouvellement du parc compteur ;
- *mise à jour des règlements des villages – proposition d'amélioration ;*
- *traitement des cas spéciaux (concession, droit d'eau, servitudes).*

### **Éclairage public (1'500 points d'éclairage)**

- *surveillance du réseau d'éclairage public (organisation des réparations, suivi) ;*
- organisation des contrôles OIBT<sup>1</sup> et contrôle mécanique ;
- *participation aux travaux de rénovation, extension et entretien ;*
- gestion de l'éclairage de Noël.

---

<sup>1</sup> OIBT : Ordonnance sur les installations à basse tension

## Déchets

- gestion des écopoints ;
- extension des infrastructures (Moloks, écopoints, etc.).

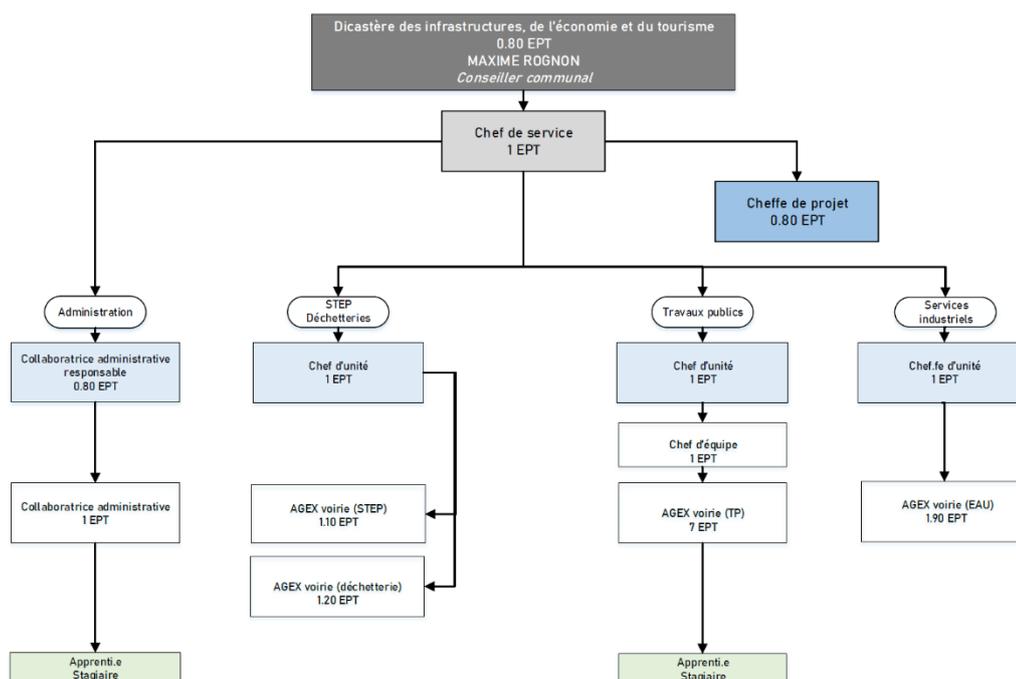
## Autres

- service de piquet (24h/24, 7j/7) ;
- participation à l'élaboration du budget pour ces chapitres ;
- assurer le suivi financier de ces chapitres (offres, engagés, factures, imputations) ;
- coordination avec les travaux menés par les tiers (Service des ponts et chaussées, Groupe E, Viteos, Ello, etc.) ;
- coordination avec les projets communaux.

Les tâches en italique sont également celles pour lesquelles des retards ou des inexécutions sont observés.

Par ailleurs, le projet du plan général d'adduction en eau nécessite énormément de suivi et de prise de données et de mesures. De même que le plan général d'évacuation des eaux nécessite un suivi et, dans certains cas, une remise à niveau. Dans le même cadre, les zones de protection des eaux demandent une surveillance particulière notamment pour les infrastructures souterraines qui y sont situées.

Le nouvel organigramme vise à optimiser la répartition des rôles et responsabilités au sein de notre organisation, en répondant aux enjeux actuels et en favorisant une meilleure coordination.



## 5. Implication financière

Chef-fe de service des bâtiments à 100% (classe 13 – échelon 15)

CHF 202'817.00

Ce montant serait ventilé de la manière suivante :

- 20% dans le chapitre 0290 Bâtiments du PA ;
- 60% dans le chapitre 9630 Bien-fonds du patrimoine financier ;
- 20% dans le chapitre 8200 Sylviculture.

Collaboratrice administrative responsable à 95% (classe 6 – échelon 15) CHF 129'425.40

Ce montant serait ventilé de la manière suivante :

- 20% dans le chapitre 0290 Bâtiments du PA ;
- 60% dans le chapitre 9630 Bien-fonds du patrimoine financier ;
- 20% dans le chapitre 8200 Sylviculture.

Responsable des services industriels (classe 7 – échelon 15) CHF 138'576.35

Ce montant serait ventilé de la manière suivante :

- 50% dans le chapitre 7100 Approvisionnement en eau potable ;
- 25% dans le chapitre 7200 Traitement des eaux usées ;
- 15% dans le chapitre 7203 Traitement des eaux claires ;
- 10% dans le chapitre 6150 Routes communales pour la partie éclairage public.

## 6. Conclusion

---

Le rapport a été analysé par les différentes commissions compétentes, qui ont émis un avis favorable. Lors de la réunion de la commission technique, les membres ont adopté le rapport à la majorité, avec 5 voix pour et 1 abstention. De même, la commission financière a exprimé un avis favorable, avec un résultat identique de 5 voix pour et 1 abstention.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons d'accepter cette demande d'augmentation en personnel de 1.95 EPT au service des bâtiments et de 1 EPT au Service technique.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez au présent rapport, le Conseil communal vous prie d'agréer, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

La Grande Béroche, le 19 février 2025

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président,                      Les chef-fe-s des  
Thierry Pittet                      dicastères,  
   Carine Muster  
   Maxime Rognon

